

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 1-2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Conseil d'Etat du canton de Zurich	Kulturinsel Gessnerallee, CP	Tous les architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich depuis le 1 ^{er} août 1984 ainsi que les architectes originaires d'une commune zuricoise	3 févr. 86	
Municipality of Florence	Restructuring of ex-prison buildings «Le Murate», Florence, CP	International competition reserved to engineers and architects. (Renseignements: secrétariat général SIA, case postale, 8030 Zurich.)	31 mars 85	
Ville de Belgrade et commune du Nouveau Belgrade (Yougoslavie)	Amélioration de la structure urbaine du Nouveau Belgrade, CI	Bureaux d'urbanisme, d'architecture et autres organismes de design, ainsi que professionnels intéressés	15 avril 86 (1 ^{er} déc. 85)	23/85 p. B 110
Conseil municipal de Zurich, Conseil d'Etat du canton de Zurich	Nouvelle affectation du site des casernes à Zurich - Aussersihl, CP	Tous les architectes et architectes-paysagistes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich depuis le 1 ^{er} août 1984 ainsi que les architectes et architectes-paysagistes originaires d'une commune zuricoise	12 mai 86	

Nouveau dans cette liste

Hôpital d'arrondissement de Sierre	Nouvel hôpital de Sierre, CP	Architectes établis en Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1985 et architectes valaisans établis en Suisse	12 mai 86 (10 janvier 86)	25/85 p. B 126
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Centre de la police cantonale vaudoise, Le Mont-sur-Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1986 et architectes vaudois établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat	4 juin 86 (15 janvier 86)	1-2/86 p. B 1
Administration nationale de la Principauté du Liechtenstein	Aménagements policiers, carcéraux et technico-administratifs	Professionnels indépendants originaires du Liechtenstein ou y étant établis depuis le 1 ^{er} janvier 1983	7 avril 86	
Banque nationale du Liechtenstein, Vaduz	Extension et aménagement du bâtiment de réception	Architectes originaires du Liechtenstein ou y étant établis depuis le 1 ^{er} janvier 1985	17 mars 86	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

Centre de la police cantonale vaudoise, Le Mont-sur-Lausanne

Ouverture

Le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud organise un concours de projets en vue de la réalisation d'un nouveau centre pour la police cantonale, au Mont-sur-Lausanne. L'extension éventuelle d'un bâtiment pour la police de sûreté sur une parcelle voisine fait partie intégrante de ce concours.

Jury

MM. Jean-Pierre Dresco, arch. SIA, chef du Service des bâti-

ments de l'Etat de Vaud, président; Pierre Aepli, commandant de la Police cantonale; Hubert Barde, directeur d'Orlait, Le Mont-sur-Lausanne; Ugo Brunoni, arch. SIA, Genève; Blaise Junod, arch. SIA, Lausanne, Roland Mosimann, arch. SIA, Pully; Ernst Schiess, ing. EPFZ, Zurich. Suppléants: MM. Emmanuel Dubochet, chef des télécommunications de la Police cantonale; François-Joseph Z'Graggen, arch. SIA, Service des bâtiments, Lausanne.

Participation

Le concours est ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1^{er} janvier 1986, ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Vaud, établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat.

Délais

Règlement et programme peuvent être consultés au secrétariat du Service des bâtiments de l'Etat, place de la Riponne 10, à Lausanne, dès le 15 janvier 1986. Les documents relatifs au concours pourront être retirés à la même adresse dès la même date. Deux visites seront organisées à l'intention des concurrents ins-

crits le 3 février 1986, à 9 heures et à 14 heures.

Les questions, anonymes, doivent être adressées à l'organisateur jusqu'au 20 février 1986; les réponses du jury parviendront à tous les concurrents le 5 mars 1986.

Les projets devront parvenir à l'organisateur sous forme anonyme jusqu'au 4 juin 1986, alors que les maquettes doivent être remises ou envoyées à une adresse communiquée ultérieurement jusqu'au 19 juin 1986.

Prix et achats

Une somme de 110 000 francs est à la disposition du jury pour attribuer 7 à 8 prix, alors que 15 000 francs sont réservés à d'éventuels achats.